



Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,
concernant l'information des citoyens concernant les accidents nucléaires
- déposée le 20 janvier 2016 -

Monsieur le Ministre,

Depuis des semaines, la thématique autour d'une hypothétique catastrophe nucléaire fait la une des médias. À l'occasion des études publiées récemment, il ressort que les citoyens belges n'ont pas suffisamment été informés en matière de plan d'urgence, même pas dans les zones environnantes d'une centrale nucléaire.

Actuellement, de nombreuses informations sont diffusées quant aux premières étapes au cas où une catastrophe nucléaire aurait lieu dans nos alentours. Cependant, les informations sont publiées dans la foulée par les médias belges et il est donc difficile pour un citoyen de garder la vue sur l'ensemble des mesures à prendre directement après une catastrophe. De ce fait, lorsque l'on parle de centrale nucléaire, la population tombe très vite en panique.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes

- Qu'en est-il des diffusions d'informations officielles à ce sujet ? Quelles mesures ont déjà été mises en place ?
- Afin de calmer les esprits des citoyens belges, ne serait-il pas envisageable de transmettre un tableau d'information à tous les ménages du royaume ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du ministre, Jan JAMBON (N-VA):

Monsieur le président, l'achèvement de l'actualisation du plan d'urgence nucléaire est prévu pour cette année, conformément à ma note de politique. Maintenant que j'ai reçu l'avis du Conseil scientifique des Rayonnements ionisants, il peut être pris en compte dans l'actualisation du plan d'urgence. En particulier, en ce qui concerne la stratégie relative à la protection de la glande thyroïde par la prise d'iode stable par exemple, les experts nationaux et internationaux, notamment le Conseil Supérieur de la Santé et, récemment, le Conseil scientifique, ont émis des avis techniques. Ces avis sont tous les deux en accord avec le fait qu'il faut assurer une organisation permettant une disponibilité rapide des comprimés d'iode sur l'ensemble du pays en cas de situation d'urgence réelle. Les deux avis reconnaissent l'importance de la prédistribution de comprimés dans les 20 kilomètres autour des installations nucléaires et 10 kilomètres pour l'IRE à Fleurus et qui est actuellement en vigueur autour de la centrale de Chooz. Cependant, le Conseil Supérieur de la Santé ne s'exprime pas sur la stratégie que les autorités doivent suivre pour l'étendre à tout le pays. Le conseil scientifique de l'AFCN propose quant à lui quelques solutions pragmatiques: soit une prédistribution sur l'ensemble du pays, soit un stockage de comprimés d'iode dans toutes les pharmacies de Belgique. Ce genre de proposition mais également les éventuelles autres pistes sont évaluées en concertation avec ma collègue de la Santé publique par rapport à la situation actuelle. Outre la prédistribution dans les zones de 20 kilomètres, il existe aussi des stocks de comprimés d'iode dans toutes les unités opérationnelles de la protection civile pour permettre une distribution en dehors de la zone de 20 kilomètres, là où cela s'avérerait nécessaire en cas de situation d'urgence réelle et ce, sur l'ensemble du territoire.

En attendant le résultat de cette analyse, je souligne que l'actuelle stratégie belge va plus loin que celle qui est actuellement en vigueur dans la plupart de nos pays voisins, qui sont d'ailleurs confrontés à des avis similaires. De plus, tous les pays voisins n'ont pas recours au principe de prédistribution des comprimés d'iode à la population. Des analyses similaires sont faites pour les autres actions de protection de la population, notamment le confinement. Le Conseil scientifique des Rayonnements ionisants propose d'élargir la zone de la centrale de Chooz de 10 à 20 kilomètres car celle-ci est liée à la zone de prédistribution de comprimés d'iode. Pour l'IRE, ces valeurs sont toujours de moitié, ce qui a été validé par le Conseil scientifique. Il faut souligner que ce sont des zones de préparation et que la zone où les mesures seront prises en cas d'une grande décharge radioactive ne sera qu'une partie de cette zone, en fonction de facteurs tels que la nature de la décharge, la vitesse et la direction du vent.

Le plan d'urgence nucléaire actualisé continuera à attirer en première instance l'attention sur la phase acute de la gestion de crise. Néanmoins, comme prévu dans les recommandations internationales et dans l'avis du Conseil scientifique des Rayonnements ionisants, une attention sera également accordée au passage structurel de la phase acute de la gestion de crise à phase de rétablissement.

Outre les critères du passage à la phase de rétablissement, plusieurs points seront avancés en ce qui concerne les problématiques à traiter. Les coûts de ces mesures sont supportés par le Fonds nucléaire alimenté par les exploitants de centrales nucléaires.

Nonobstant la stratégie qui sera finalement retenue dans le plan actualisé, il est clair que les acteurs concernés par sa mise en œuvre doivent être totalement sensibilisés et informés du sujet. Il en va évidemment de même pour la population. Après une première campagne réalisée en 1999 et un rappel effectué en 2002, une campagne nationale d'information sur le risque nucléaire a été menée en mars 2011 sous la coordination de la DG Centre de Crise du SPF Intérieur.

Actuellement, toutes les informations reprises sur ce site web sont toujours d'application et permettent à chacun de s'informer au mieux pour que nous soyons tous prêts à agir ensemble en cas d'incident nucléaire ou radiologique. Ces informations sur les risques nucléaires, sur les réflexes à adopter et les recommandations à suivre en cas d'incident ainsi que sur les actions des autorités et services en la matière sont régulièrement répétées, notamment lors des exercices nucléaires organisés chaque année en Belgique.

En novembre 2014, le Centre de Crise a été encore plus loin dans cette communication sur les risques de notre société moderne en lançant un portail web (www.inforisk.be) avec comme slogan "S'informer c'est préparer ensemble". Via ce portail web, les citoyens peuvent trouver des informations sur divers risques les entourant et prendre eux-mêmes des initiatives pour apprendre à mieux connaître et à mieux se préparer à certaines situations d'urgence.

L'importance de cette information préventive n'est pas limitée aux seuls risques nucléaires. Elle est transversale à tous les risques et crises. Les réflexes à adopter sont semblables pour bon nombre de situations. Les principes d'autoprotection et de solidarité citoyenne en crise sont applicables en toutes situations d'urgence.

Il est dès lors judicieux de dépasser une communication limitée à ce seul risque sans pour autant oublier ces spécificités. C'est la raison pour laquelle les prochaines actions d'information préventive seront harmonisées pour tous les risques.

Cette communication sur les risques et les comportements à adopter en cas de crise est coordonnée au niveau national par le Centre de Crise, en collaboration avec différents acteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise en Belgique.

Les actions concrètes de sensibilisation des citoyens seront lancées en 2016 et poursuivies sur une période de trois ans, dans une optique harmonisée pour tous les risques, tout en veillant à des informations ciblées pour les risques spécifiques liés aux sites nucléaires ou radiologiques ainsi qu'aux sites dits Seveso.